

PROCES VERBAL DU CONSEIL ACADEMIQUE

Séance du jeudi 24 mai 2018

Membres du Conseil Académique :

M. Elie STEPHENSON, Pdt	Présent	Collège F (Etudiants) :	
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) :		M. Tristan BAUDRIT	Absent
M. Mathieu NACHER	Présent	M. Yohan PESLIER	Absent
M ^{me} Magalie PIERRE-DEMAR	Absente	M. Andrew RAMDOWAR	Absent
Collège B (Maîtres de conf. ou pers. assimilées) :		M. Hendrick JOSEPH	Présent
M ^{me} Sophie ALBY, VP	Présente	M ^{me} Ashley KOESE	Absente
1 poste vacant T,VP délégué		Organismes de recherche :	
M. Abdelhak QRIBI	Présent (départ 15h50)	M. Fabian BLANCHARD, IFREMER	→ M ^{me} Sophie ALBY
Collège C (Docteurs) :		M. Bruno CLAIR, CNRS	Présent
M ^{me} Anne-Marie VIGUES	Présente	M. Mirdad KAZANJI, Ins. Pasteur	Excusé
M ^{me} Marie-Line GOBINDDASS	Présente	M ^{me} Frédérique SEYLER, IRD	Absente
Collège D (Autres pers. enseignants) :		Personnalités extérieures	
M ^{me} M.Gabrielle HADEY-ST-LOUIS	Présente	M ^{me} Nadine AMUSANT	→ M. Bruno CLAIR
M. Koulani REZAIRE	Présent	M. Roland DELANNON	Présent
Collège E (Personnels BIATSS) :		M ^{me} Tchisséka LOBELT	Présente (départ 16h39)
M ^{me} Claude CHAUMET	Présente	M. Jean-Pierre OCTAVIA	Présent
M ^{me} Karine MARTIAL	Présente (départ 16h40)	Assiste également :	
Voix consultative (art. L953-2 du CE)		Représentant du CROUS	
M. le Pdt (Antoine PRIMEROSE)	Présent	M. Lawrence MATHURIN	
M. le DGS (Guy GARDAREIN)	Présent		
M. l'agent comptable (Richard TABLON)			
Personnalités invitées : Mme Isabelle PIERREJEAN – M. Olivier HOMAND – M. Marc De Geyer, DAJMP			

M. Elie STEPHENSON, Président du conseil académique ouvre la séance à 14h45 après avoir constaté le quorum et annonce l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation des PV des CAC du 22 février et 22 mars 2018**
2. **Appel à projets pédagogiques**
3. **Maison Pour La Science : convention cadre**
4. **Formation :**
 - a) DU cinéma
 - b) DU patrimoine
 - c) Projets Parcours Sup
 - d) Calendriers pédagogiques
 - e) Modifications mineures maquettes
5. **Ressources Humaines :**
 - a) Lettre de cadrage associations
 - b) Note sur les vacations occasionnelles
 - c) Référentiel 2017-2018
6. **Recherche :**
 - a) Modification des critères des dossiers HDR et membres de la commission HDR
 - b) Experts laboratoires et feuille de route
7. **Conventions :**
 - a) Convention UPEC master sciences de l'éducation
 - b) Convention cadre UG / ENSG

1. Approbation des PV des CAC du 22 février et 22 mars 2018

Mme Sophie ALBY présente les deux procès-verbaux et demande s'il y a des remarques ou observations. M. Bruno CLAIR fait remarquer qu'il est noté absent pour la séance du 22 février alors qu'il avait donné procuration à Mme Nadine AMUSANT.

La secrétaire des instances informe qu'elle fera les recherches nécessaires et modifiera le procès-verbal en conséquence.

La vice-présidente propose de voter sur les deux procès-verbaux :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 17

Décision : les procès-verbaux des CAC du 22 février et 22 mars 2018 sont approuvés à l'unanimité.

2. Appels à projets pédagogiques

Mme Sophie ALBY rappelle que l'enveloppe globale est de 500 000 € répartie en 250 000 € pour chaque commission.

Elle informe que compte tenu du reliquat sur les 2 enveloppes, il est fort probable qu'un deuxième appel à projet pédagogique soit lancé, après discussions au conseil académique avec la possibilité de l'étendre au non numérique.

Elle fait lecture du compte-rendu et des commentaires concernant les résultats de l'appel à projets recherche dont M. Laurent LINGUET est le président.

Le classement des projets relevant du numérique est le suivant :

- Acquisition du logiciel en bio-informatique GENIOUS (EPAT).
- Acquisition du logiciel d'analyse de séquences GeneMapper et d'un PC (EPAT)
- Infrastructure de calcul EcoFog (Acquisition de matériels informatiques par ECOFOG).
- Acquisition de serveur de Calcul pour la simulation et la modélisation (Espace Dev).
- Acquisition d'équipements audiovisuels numériques (MINEA).

Le montant total des financements demandés (uniquement les financements éligibles) est de 129 165 €.

Elle passe ensuite aux résultats de l'appel à projets formation dont elle est la présidente et fait lecture aux membres du conseil.

Le classement des projets relevant du numérique est le suivant :

- Projet E-LAB regroupant trois sous projets autour de la création d'un learning lab (learning lab, espace connecté, espace conférence).
- Projet AIMARA visant à développer la technique pédagogique du e-voting.
- 4 projets à égalité : TechLab-Vidéo (valorisation des TP à travers la réalisation de films), « MAO/EPT » (utilisation des TICE en éducation musicale), « MOBITI » (supports pour les TBI interconnectés), « atelier audiovisuel » (carrières sociales).

- Quatre projets à égalité : « ENL-DFRST » (équipement de salle informatique), « MIANI » (mise à niveau de la salle informatique A02), « THYBOTS » (robots Thymio et Beebots), « poursuite de l'excellence » (aménagement de salles informatiques IUT).
- Projet : « LOMQA » (logiciel pour les méthodes quantitatives et qualitatives d'analyse).

Le montant total des financements (éligibles) demandés est de 169 455,74 €.

Mme Sophie ALBY informe qu'il doit y avoir un vote sur ces projets et par la suite une discussion concernant l'extension de l'AAP au non numérique.

M. Bruno CLAIR fait remarquer qu'un projet ne se trouve dans aucune liste de l'appel à projets recherche, Mme Sophie ALBY propose alors de mettre l'AAP recherche dans la partie recherche de l'ordre du jour en attendant l'arrivée de M. Laurent LINGUET.

Mme Sophie ALBY propose de passer au vote uniquement sur la partie formation :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 14

Décision : les résultats de l'appel à projets formation sont votés à l'unanimité.

Mme Sophie ALBY demande aux membres du conseil si le deuxième appel à projets sera axé uniquement sur le numérique ou ouvert à d'autres types de projets. Elle préconise le déplacement du service STICE dans les départements afin de montrer les avantages du numérique.

Après discussions, les membres du conseil décident le lancement d'un deuxième appel à projets qui ne sera pas axé sur le numérique mais ouvert à des projets expérimentaux, pédagogiques et innovants. Ils préconisent également le maintien des commissions.

Mme Sophie ALBY propose de voter sur ce principe :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 17

Décision : l'ouverture de l'appel à projets à d'autres projets pédagogiques et innovants hors numérique est votée à l'unanimité.

3. Maison Pour La Science : convention-cadre

M. Antoine PRIMEROSE explique que le projet Maison Pour La Science concerne la formation, le développement personnel et professionnel des enseignants de science. Il s'agit d'un projet qui s'appuie sur des contenus de recherche et sur les DFR de sciences et de formation des enseignants (ESPÉ), articulé avec l'académie.

Il est également soutenu par le Cneş avec une enveloppe assez conséquente et a reçu un avis favorable de la part du conseil scientifique de la fondation « La main à la pâte » avec qui une convention devrait être signée.

La fondation « La main à la pâte » conventionne avec les universités toutefois, il pourrait y avoir une convention locale avec le rectorat et probablement le Cnes pour le financement.

Mme Isabelle PIERREJEAN et M. Olivier HOMAND, chargés de ce projet en font une rapide présentation.

Par la suite, M. Antoine PRIMEROSE informe être en attente d'un retour de la CTG qui devrait également soutenir ce projet.

Après discussions les membres du conseil décident de procéder à deux votes, l'un sur la convention et l'autre sur le principe de la mise en place d'un Tukasipan des sciences, énoncé par M. Elie STEPHENSON au fil de la discussion.

Nous procédons au vote sur la convention :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 17

Décision : la convention cadre « Maison Pour La Science » est votée à l'unanimité.

Nous procédons au vote sur le principe d'un Tukasipan des sciences :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 17

Décision : le principe d'un Tukasipan des sciences est voté à l'unanimité.

4. Formation

a) DU Cinéma

Mme Sophie ALBY informe que des remarques ont été faites en CFVU concernant ce DU qui doit être amendé.

Il est également précisé par la CFVU, qu'il serait plus logique que ce soit le DFR LSH qui présente ce projet plutôt que le DFR SJE. Le porteur du projet reste M. Paul ROSELE-CHIM mais la formation est mise en œuvre à la formation continue. Un avis favorable a été émis.

Toutefois, les enseignants des DFR SJE et LSH font remarquer que si les formations DU Cinéma et DU Art Histoire des Carnavals sont mises en œuvre par l'IUFC, il faudrait que la responsabilité pédagogique réelle du DFR LSH, dans le cas du DU Cinéma soit clarifiée d'une part, et que le reversement financier de l'IUFC au DFR LSH soit défini en amont et budgétisé de part et d'autre.

Ils concluent en rappelant qu'il n'est pas question que le DFR LSH serve de simple caution dans l'habilitation des formations de l'IUFC.

Suite à cette remarque des DFR SJE et LSH, Mme Sophie ALBY propose que le vote soit fait sous réserve qu'il y ait une clarification quant à la demande du DFR LSH sur le reversement. Elle propose de faire une observation pour qu'à l'avenir la composante concernée soit sollicitée avant la CFVU.

Départ de M. Abdelhak QRIBI.

Du point de vue de M. Antoine PRIMEROSE, la question se situe autour de la stratégie de cette composante (IUFC) en termes de développement, de positionnement sur le territoire et des formations qu'elle veut porter. Il a toujours été considéré qu'elle tente de répondre aux besoins du territoire avec un fonctionnement en auto financement.

Cette composante propose bon nombre de diplômes ouverts en continu faisant appel à des effectifs conséquents. Il y a deux collègues enseignants affectés à plein temps et peu d'enseignants des autres composantes, il y a donc un problème de moyens affectés à cette composante.

Il se pose également un problème de vision stratégique, la composante fonctionne en toute autonomie mais avec les questionnements qui se font jour, il faudrait se demander quelle stratégie souhaite l'UG, la direction qu'elle souhaite emprunter et faire des recommandations à la composante ou lui demander sa stratégie car elle émerge sur deux projets importants que sont le FSE et le PCIA.

M. Antoine PRIMEROSE exprime ses inquiétudes sur ces projets, la composante fonctionne avec deux titulaires et il a dû batailler pour qu'elle accepte de recruter un cadre administratif de niveau IGR pour un renforcement administratif et financier au vu des sommes importantes qu'elle aura à manipuler.

Il se pose également la question du manque de disponibilité des collègues affectés dans les autres composantes qui s'occupent de la formation initiale et ne peuvent s'impliquer au sein de la formation continue ce qui peut influencer sur l'exigence de la qualité universitaire nécessaire. Il craint que l'université gagne une réputation de vendre des formations au rabais.

Après discussions avec les membres du conseil, Mme Sophie ALBY fait remarquer que les amendements demandés n'apparaissent pas dans le document de travail remis au CAC. Compte tenu de l'absence de M. Paul ROSELLE-CHIM pour défendre ce DU, elle propose de reporter le vote.

b) DU Art Histoire des Carnavals (Amériques et Caraïbes)

Mme Sophie ALBY fait lecture des amendements demandés sur ce DU lors de la CFVU. Elle fait remarquer que ce DU est porté par une équipe pédagogique de l'université. Le niveau est affiché à Bac+2 et vise des professionnels du tourisme avec souvent un faible niveau de qualification.

Elle observe que le module EC/1 n'a pas été modifié suite à la demande de la CFVU.

Après échanges entre membres du conseil, la vice-présidente propose de passer au vote.

- Nombre de votants..... : 16
- Ne prend pas part au vote : 1
- Abstention..... : 1
- Contre..... : 1
- Pour.....: 13

Décision : le DU Art Histoire des Carnavals est voté avec les modifications demandées.

c) Projets Parcours Sup

Mme Sophie ALBY précise qu'il s'agit d'un point d'information. Il a fallu faire remonter au ministère le tableau distribué en séance car celui-ci accorde un financement supplémentaire en fonction des projets et des étudiants à qui il a été répondu « oui, si ».

M. Elie STEPHESON cherche à comprendre où se situent les blocages sur le manque de réussite des Bac Pro ST. Pour Mme Sophie ALBY ces blocages émanent surtout du fait que les étudiants de ces filières n'ont pas les savoirs fondamentaux d'où les propositions pour travailler sur ces éléments sur la base du PIA3.

d) Calendriers pédagogiques

Mme Sophie ALBY informe que seul le calendrier pédagogique du DFR LSH est présenté en séance. Mme Marie-Gabrielle HADEY-SAINT-LOUIS explique que suite à des difficultés avec la filière histoire, le DFR LSH demande un report d'une semaine sur la date prévisionnelle de la tenue du jury du 2^{ème} semestre.

Mme Sophie ALBY propose de passer au vote :

- Nombre de votants..... : 16
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 16

Décision : la demande de modification du calendrier pédagogique du DFR LSH est approuvée à l'unanimité.

e) Modifications mineures maquettes

Mme Sophie ALBY rappelle qu'un certain nombre de règles ont été énoncées concernant les modifications de maquettes votées au dernier CAC.

Mme Marie-Gabrielle HADEY-SAINT-LOUIS informe que les modifications portent sur la filière langue et concerne la diminution des volumes horaires sur les cours magistraux, il n'y a plus de TP en 1^{ère} année car la ressource humaine est insuffisante pour les assurer.

La session de rattrapage concerne surtout la filière lettres il a donc été décidé de ne mettre au rattrapage que les UEO.

Mme Sophie ALBY fait remarquer que personne n'étant présent pour expliquer les modifications portant sur les maquettes lettres, le vote ne portera que sur les modifications de la filière langue (LLCE – LEA) et LP Tourisme.

Mme la vice-présidente procède au vote :

- Nombre de votants..... : 16
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 16

Décision : la demande de modifications mineures des maquettes filière langue est approuvée à l'unanimité.

5. Ressources Humaines

Départ de Mme Tchisséka LOBELT.

a) Lettre de cadrage associations

M. Guy GARDAREIN explique qu'il s'agit d'un projet pour présenter une lettre de cadrage en vue de mettre en œuvre au sein de l'université une politique interne visant à faire appel éventuellement à des associations dans le cadre des enseignements. Afin de rédiger correctement cette lettre de cadrage, il est nécessaire de solliciter le CAC.

M. Marc de Geyer rappelle que l'université fait appel à des associations pour compléter le vivier d'enseignants pour certains cours et que cette procédure est encadrée par une circulaire.

L'université peut faire appel à une association dont les missions statutaires, l'enseignement et l'information sont déclarées en préfecture ou, faire appel à une association dont les missions statutaires ne sont pas l'enseignement et l'information, non déclarées en préfecture.

Il incombe au CAC de se prononcer dans le cas de l'utilisation de ces associations en validant préalablement tout organisme qui intervient au sein de l'université, le profil de chaque intervenant et en fixant des critères minimaux qui seront examinés par la DRH et le service des affaires juridiques afin de décider si ces organismes ou intervenants ont vocation à participer aux enseignements de l'université.

M. Guy GARDAREIN tient à préciser que l'université conserve le contrôle de l'action de formation et le fait que l'association soit déclarée en préfecture ne vaut pas agrément.

Mme Sophie ALBY demande s'il s'agit d'une validation en CAC restreint dans un premier temps. M. Guy GARDAREIN et M. Marc de Geyer préconisent cette option et demandent si le CAC souhaite mettre un niveau sur les attendus et un avis sur les intervenants ?

Les membres du CAC préconisent un avis mais sont réticents quant à mettre un niveau sur les attendus pour les intervenants.

Après discussions, il est décidé que la lettre de cadrage aux associations sera présentée au prochain conseil académique. Il n'y a pas de vote pour ce point.

c) Référentiel 2017-2018

Mme Valérie ROBINEL soumet aux membres du conseil le référentiel 2017-2018 qui a fait l'objet d'une étude au sein de la CFVU et d'un avis favorable du comité technique.

Les modifications principales portent sur la politique de l'établissement notamment les référents relations internationales et culture dont les modes de calcul passent à 12 heures et l'introduction de deux nouveaux référents, un référent recherche et un référent politique des langues.

Les critères d'évaluation pour tout ce qui relève des évaluations pédagogiques ont été modifiés à la demande des enseignants.

La modification la plus importante porte sur la prise en compte des heures d'apprentissage CFA qui ont fait l'objet de discussions au sein de la CFVU et du comité technique. Ces heures maquettes n'émargent pas au référentiel mais doivent apparaître en tant que telles sur la DSEP. Elles sont donc retirées du référentiel et identifiées clairement avec un code Apogée dans la DSEP.

Ce référentiel doit être approuvé en CA restreint le 30 mai prochain.

Départ de Mme Karine MARTIAL.

6. Recherche

Mme Sophie ALBY informe que M. Laurent LINGUET sera absent et ne pourra pas présenter ce point.

Toutefois, elle peut désormais répondre à la question de M. Bruno CLAIR concernant le projet manquant de l'appel à projets équipement recherche. Elle confirme qu'il convient de rajouter 10 960 € pour le projet REVDMA (mise à jour de logiciel).

L'appel à projets recherche est relancé, il ne sera pas axé sur le numérique mais ouvert à des projets expérimentaux, pédagogiques et innovants.

Mme Sophie ALBY propose de passer au vote sur l'appel à projets équipement recherche avec le rajout du projet REVDMA :

- Nombre de votants..... : 15
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 15

Décision : les résultats de l'appel à projets équipement recherche sont votés à l'unanimité.

La secrétaire des instances fait remarquer que le référentiel 2017-2018 n'a pas fait l'objet de vote.

Mme Sophie ALBY propose donc de passer au vote :

- Nombre de votants..... : 15
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 15

Décision : le référentiel 2017-2018 est approuvé à l'unanimité.

b) Experts laboratoires et feuille de route

Mme Sophie ALBY informe que conformément à son contrat de site, l'université doit se doter d'un outil d'évaluation et de prospectives qui lui permettra de mesurer chaque année la progression de l'excellence de sa recherche dans son ensemble.

La commission recherche a souhaité que ce dispositif soit constitué par un comité formé de personnalités scientifiques composé par les différentes unités de recherche de l'UG et dont la liste est fournie aux membres du conseil.

M. Antoine PRIMEROSE rajoute qu'il y a également un projet de calendrier, les tâches à accomplir et les moyens affectés qui avaient déjà été votés en conseil d'administration pour accompagner ce processus.

Départ de Mme Marie-Gabrielle HADEY-SAINT-LOUIS.

Mme Sophie ALBY propose de passer au vote :

- Nombre de votants..... : 14
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 14

Décision : la mise en place du comité d'évaluation et de prospective et la feuille de route sont votés à l'unanimité.

Départ de la secrétaire des instances.

7. Conventions

a) Convention UPEC master sciences de l'éducation

Mme Sophie ALBY informe que cette convention n'a pas fait débat au sein de la CFVU car le master a déjà été validé par une autre université.

b) Convention cadre UG / UNSG

M. Marc de Geyer informe qu'il s'agit d'une convention entre le DFR ST et deux composantes de l'université de Lorraine.

En étudiant en CFVU ce partenariat, il s'est avéré que l'université de Lorraine en a déjà plusieurs avec l'Université de Guyane et qu'il faudrait envisager une convention cadre plus globale. Cette convention serait une annexe de la convention cadre globale.

Mme Sophie ALBY propose un vote pour les deux conventions.

- Nombre de votants..... : 14
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 14

Décision : la convention UPEC master sciences de l'éducation et la convention UG/UNSG sont votées à l'unanimité.

8. Questions diverses

Un membre du conseil fait remonter une demande du département ST qui souhaiterait décaler les examens d'une semaine.

Mme Sophie ALBY informe qu'il s'agit d'une modification du calendrier pédagogique qui doit être votée au CAC. Toutefois, il est toujours possible d'envisager un vote électronique ou un vote de principe qui sera à nouveau validé au prochain CAC sous réserve du respect des délais et que M. Ahmed ABBAS confirme la demande par mail au président, Mme Sophie ALBY et M. Guy GARDAREIN.

Mme Sophie ALBY soumet les membres du conseil à un vote de principe sur la modification du calendrier pédagogique du département ST sous réserve que celui-ci répond au RGCCA et que le directeur confirme la demande par mail :

- Nombre de votants..... : 14
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 14

Décision : la demande de modification du calendrier pédagogique du département ST est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 17h30.

Cayenne, le 19 juin 2018

Le Président



Elie STEPHENSON